



DELIBERATION n° 2017 – 4

Appel à candidature de la Région Auvergne – Rhône-Alpes « Animation environnementale des territoires enjeux »

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 27 février 2017 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 25 janvier 2017,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve les projets et plans de financement ci-dessous.**

Opération 1 : Suivi des alpages engagés dans la MAEC « gestion pastorale » (Partie Tarentaise du site Natura 2000 « Massif de la Vanoise »)

Descriptif de l'opération en 2017 : Suivi de 6 alpages engagés dans une MAEC

Dépenses prévisionnelles :

Prestation de service	5335,20 € TTC
Rémunération du personnel	1713,44 € TTC
Charges indirectes	257,02 € TTC
Montant total des dépenses prévisionnelles	7305,66 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Fonds européen - Feader	50 %	3652,83 € TTC
État (MAAF)	50 %	3652,83 € TTC
Montant total :		7305,66 € TTC

Opération 2 : Suivi des alpages engagés dans la MAEC « gestion pastorale » (Partie Maurienne du site Natura 2000 « Massif de la Vanoise »)

Descriptif de l'opération en 2017 : Suivi de 6 alpages engagés dans une MAEC

Dépenses prévisionnelles :

Prestation de service	5335,20 € TTC
Rémunération du personnel	1801,41 € TTC
Charges indirectes	270,21 € TTC
Montant total des dépenses prévisionnelles	7406,82 € TTC

Plan de financement prévisionnel :

Fonds européen - Feader	50 %	3703,41 € TTC
État (MAAF)	50 %	3703,41 € TTC
Montant total :		7406,82 € TTC

- **Autorise la directrice à solliciter les subventions correspondantes.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 27 février 2017

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET

